



## “Le Potager Vivant”

[www.lesmaraichersduvouan.fr](http://www.lesmaraichersduvouan.fr)

Contrat d'engagement 2020

Panier de légumes à 400 euros.



N° adhérent Amaportée :

N° contrat :

### -----ENTRE L'AMAPIEN-----

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

### -----ET LE MARAÎCHER-----

**Le Potager Vivant**

Guillaume Lelong

8, Clos des Bouloz

74250 VIUZ-EN-SALLAZ

Tel : 0686641612 / lepotagervivant@gmail.com

### LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

**L'adhérent et le producteur** s'engagent à adhérer à l'association « Amaportée » et à respecter son règlement intérieur. Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur [www.amaportee.fr](http://www.amaportee.fr).

**Le contrat** ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant.

**L'adhérent** reconnaît les aléas de la production (intempéries, ravageurs,...) et, en tant que consommateur, accepte les risques liés à ces aléas.

**Le producteur** s'engage en cas d'aléas de production, à relancer des cultures complémentaires dans la mesure du possible.

**Dans le cas où le producteur ne pourrait assurer une saison complète de panier, l'adhérent ne peut prétendre à un quelconque remboursement.**

**La saison** commence début juin, (selon la récolte des petit-pois) et la fin de la saison, quand les 400 euros de produits du jardin auront été distribués ou au plus tard après 30 semaines de distribution, soit mi-décembre. La fin de la saison dépendra de la date de départ et des arrêts éventuels.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

### MONTANT TOTAL D'UN PANIER : 400 Euros.

(Pour une raison pratique de comptage il n'existe plus de "½ panier" et "panier complet", le panier de cette nouvelle saison correspond au ½ panier de l'année dernière, vous pouvez bien sûr en prendre 2.)

- Un chèque d'acompte de 200 euros par panier ou le montant total est demandé en Mars pour réserver le panier et pour les besoins de trésorerie de début de saison. (plus de 50 % des dépenses de la saison sont déjà engagés en mars pour la production)
- En cas de nécessité un acompte de 100 euros est possible.

**Les chèques sont à établir à l'ordre : "Le Potager Vivant"**

Échelonnements des paiements pour 1 panier	1er paiement en mars	paiements suivants
<input type="checkbox"/> paiement du montant total en une fois	400 €	
<input type="checkbox"/> paiement en 3 Chèques réglés en mars, août, septembre	200 €	2 * 100 €
<input type="checkbox"/> paiement en 4 chèques réglés en mars, août, septembre, octobre	100 €	3 * 100 €

Échelonnements des paiements 2 Paniers	1er paiement en mars	paiements suivants
<input type="checkbox"/> paiement du montant total en une fois	800 €	
<input type="checkbox"/> paiement en 3 Chèques réglés en mars, août, septembre	400 €	2 * 200 €
<input type="checkbox"/> paiement en 4 chèques réglés en mars, août, septembre, octobre	200 €	3 * 200 €

Merci d'envoyer à **Guillaume Lelong, 8 Clos des Bouloz, 74250 VIUZ-EN-SALLAZ.**

- 2 exemplaires de votre contrat signé
- 1 chèque séparé pour le 1er paiement du panier
- 1 chèque séparé pour l'adhésion à l'Amap ainsi que le formulaire d'adhésion

## SIGNATURES

Fait à ....., le .....

Le producteur:

Fait à ....., le .....

L'adhérent :